

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021

Le treize octobre deux mille vingt et un, à dix huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le huit octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Francis Lebrault, Maire de la commune de Locquéholé (Finistère)

Etaient présents : MM Francis LEBRAULT, Pascal LECOMTE, , Chantal MORVAN, Gaëlle LE PAGE, Isabelle FERNEY, Julien GODEC, Gwenaëlle LANDEAU, Philippe URIEN, Loïc BOZEC, Juliette BOHIC, Olivier PICHON

Absents excusés : Guy AIRAUD, Even JOB, Véronique GUYOT qui donne procuration à Isabelle FERNEY, Sylvie Coupel qui donne procuration à Loïc BOZEC

A été élue secrétaire de séance : Gwenaëlle LANDEAU

➤ TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU ACTUEL DES EMPLOIS

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TPS DE TRAVAIL
Administratif	Secrétaire générale	Adjoint administratif	Attaché	1	0	TC
	Agent polyvalent	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	1	0	28/35 ^{ème}
Techniques	Responsable des services techniques	Adjoint technique I	Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	1	0	TC
	Agent polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	0	1	TC
	Agent polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1	0	TNC 24/35 ^{ème}
Service école et techniques	Assistante Petite enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1	0	TNC 7,00/35 ^{ème}
	Assistante Petite enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1	0	TNC 30/35 ^{ème}
	Assistante Petite enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1	0	TNC 32/35 ^{ème}
	Agent de propreté	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1	0	TNC 20/35 ^{ème}

NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TPS DE TRAVAIL
---------	----------------	---------------	---------------	----------------	----------------	----------------------

Administratif	Secrétaire générale	Adjoint administratif	Attaché	1	0	TC
	Agent polyvalent	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	1	0	TC

Techniques	Responsable des services techniques	Adjoint technique I	Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	1	0	TC
	Agent polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1	0	TNC 24/35 ^{ème}
	Agent polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1	0	TNC 24/35 ^{ème}

Service école et techniques	Assistante Petite enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1	0	TNC 30/35 ^{ème}
	Assistante Petite enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1	0	TNC 32/35 ^{ème}
	Agent de propreté	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1	0	TNC 20/35 ^{ème}

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le nouveau tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet au 01 novembre 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois ont été inscrits au budget 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (13 voix pour)

➤ **TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES BUDGÉTAIRES**

Un avenant (Word et Office) à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée par la collectivité, relatif à l'extension du périmètre des actes télétransmis dont les actes budgétaires, ainsi que la charte de transmission électronique et une fiche relative à la télétransmission des budgets.

Préalablement à la signature de cet avenant, l'assemblée délibérante doit, par délibération, autoriser Monsieur Le Maire à signer ce document.

Après avoir été complété puis signé par l'exécutif, l'avenant à la convention devra être adressé à la préfecture en deux exemplaires originaux avec la délibération :

- Préfecture du Finistère - DCL - 42 boulevard Duplex - CS 16033 - 29320 Quimper Cedex

Seront alors télétransmis tous les actes quelle que soit la matière. Seuls les fichiers dépassant une volumétrie supérieure à 150 Méga octets ou non adaptable à la télétransmission, notamment les documents graphiques en matière d'urbanisme de taille supérieure aux formats A4 et A3, continueront à être adressés sous format papier.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (13 voix pour)

➤ **DÉNOMINATION DE RUE**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Le lotissement Les Hameaux du Verger est constitué de 11 lots, 9 lots sont situés dans la continuité de la Rue Jean Michel Caradec et 2 lots sur le Chemin des Coquelicots.

Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la numérotation des 9 lots Rue Jean Michel Caradec comme suit :

Parcelle 176 : N°5
Parcelle 175 : N° 5 Bis
Parcelle 174 : N° 7
Parcelle 184 : N° 9
Parcelle 183 : N° 9 Bis
Parcelle 182 : N°11
Parcelle 181 : N°13
Parcelle 178 : N°10
Parcelle 177 : N°12

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la numérotation des 2 lots Chemin des Coquelicots comme suit :

Parcelle 173 : N° 1
Parcelle 172 : N° 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de dénomination et de numérotation.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (13 voix pour)

Levée de la séance à 18h21